

**CONSEIL MUNICIPAL 2018/01**  
**du MERCREDI 28 MARS 2018**

Sur convocation du 20 mars 2018, le Conseil Municipal s'est réuni le 28 mars 2018 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances – salle de la mairie – **sous la présidence** de Mme Le Maire Catherine BRUNAUD-RHYN.

**Etaient présents** : Mmes BRUNAUD-RHYN Catherine, FLEURY-EVERWYN Marie-Christine, LEVAVASSEUR Valérie

MM.HOUEL Alain, KARCZEWSKI Hervé, LE MOING Jean-Marie, ROBILLIARD Hervé Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Daniel ROUGEVIN à Hervé ROBILLIARD

Agnès GRAND-LACOTE à Hervé KARCZEWSKI

Charles GAUQUELIN à Catherine BRUNAUD-RHYN

**Absent : néant**

M Hervé KARCZEWSKI est nommé **secrétaire de séance**.

**ORDRE DU JOUR**

**2018/01/01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Hervé ROBILLIARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Catherine BRUNAUD-RHYN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 383 228.34 €

Recettes : 390 039.21 €

excédent antérieur reporté : 144 432.46 €

excédent de fonctionnement : 151243.33 €

- **Section d'investissement**

Dépenses : 72 787.21 €

Recettes : 65 340.37 €

Excédent antérieur reporté : 3 019.45 €

Restes à réaliser : 6 600 €

Déficit d'investissement : - 11 027.39 €

D'où un excédent global de clôture de 140 215.94 €

Le conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité

**2018/01/02 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le conseil municipal, après d'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées :

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ;
- 2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur d'Avranches, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2018/01/03 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2018**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017. BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017 de :
- **151 243.33€**

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A Résultat de l'exercice	6 810.87
B Résultats antérieurs reportés	144 432.46
<b>C résultat à affecter</b>	<b>151 243.33</b>
D Solde d'exécution d'investissement	- 4 427.39
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 6 600
<b>AFFECTATION = C</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	11 027.39
2) Repart en fonctionnement R 002	140 215.94

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

	DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	<b>524 583.94</b>	<b>384 368.00</b>
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		140 215.94
TOTAL DE LA SECTION	<b>524 583.94</b>	<b>524 583.94</b>

## **CREDITS D'INVESTISSEMENTS**

VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	<b>164 467.00</b>	<b>168 894.39</b>
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	<b>4 427.39</b>	
RESTES A REALISER EX PRECEDENT		
TOTAL DE LA SECTION	<b>168 894.39</b>	<b>168 894.39</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>693 478.33</b>	<b>693 478.33</b>

**Le conseil approuve à l'unanimité le budget communal présenté et décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

Taxe d'habitation :..... 11.53 %

Taxe foncière (bâti) :..... 21.07 %

Taxe foncière (non bâti)..... 29.18 %

## **2018/01/04 : CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS**

Mme le Maire propose au conseil municipal de passer à la charte d'entretien des espaces publics de niveau 3 au lieu du niveau 1 adopté par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2016.

Dans la charte de niveau 3, la commune s'engage :

- de ne plus appliquer ou faire appliquer de produits phytosanitaires sur le territoire communal.
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès de ses habitants et les inviter à ne plus utiliser de produits phytosanitaires chez eux.
- Enregistrer les interventions d'entretien
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternative au désherbage chimique.

Mme le Maire demande au conseil s'il accepte les termes du niveau 3 de cette charte.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer à la charte de niveau 3 d'entretien des espaces publics et autorise Mme le Maire à la signer.

## **2018/01/05 : ACHAT DE DESHERBEUSES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

Monsieur LE MOING fait part au conseil municipal des différents devis reçus concernant l'achat de désherbeuses. La commission des travaux propose de retenir la proposition de l'entreprise HUREL pour un montant total TTC de 13 266.60 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de désherbeuses à l'entreprise HUREL pour un montant TTC de 13 266.60 €.

L'agence de l'eau subventionne les achats d'appareils permettant un désherbage mécanique aussi le conseil municipal charge Mme le Maire de demander la subvention la plus élevée possible.

### **2018/01/06 : MISE A DISPOSITION DE RADARS PEDAGOGIQUES PAR LE DEPARTEMENT**

Dans le cadre de la sécurisation du centre bourg, le Département de la Manche propose le prêt de radars pédagogiques pour tester l'efficacité de ceux-ci avant d'investir durablement.

Une convention définit les conditions de mise en place.

A l'issue de la période de mise à disposition, le Département fournira à la commune l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation de l'expérimentation effectuée.

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour la mise à disposition de radars pédagogiques.

### **2018/01/07 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ETAT DE PERIL IMMEUBLE AB 148**

Suite à la procédure de péril prescrite sur l'immeuble cadastré section AB 148 situé grande rue, Mme le Maire demande au conseil la possibilité de réclamer les frais qui ont été nécessaires pour matérialiser la mise en sécurité des passants auprès de Maître LEGROS notaire à Sartilly Baie Bocage chargé de la succession. Le montant de ses frais s'élève à 4120.18 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Mme le Maire de réclamer ces frais.

### **2018/01/08 : TRAVAUX A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Mme le Maire donne les résultats de la consultation d'entreprises étudiée par la commission des travaux :

LOTS	Entreprises	Adresse	HT
Lot Peinture	SARTILLY PEINTURE	SARTILLY	2593.26
Lot Sol	SARTILLY PEINTURE	SARTILLY	2556.85
Lot Plâtrerie	Ent GRIGY	LE VAL ST PERE	1563.00
Plafond	Ent GRIGY	LE VAL ST PERE	1530.00
Lot Electricité	TEA	AVRANCHES	6248.40
Lot menuiserie	BELLETOILE	MARCEY LES GREVES	4415.60
	ENEDIS		557.00
		TOTAL	19 464.11

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le choix des entreprises pour un montant HT de 19 464.11 €.

### **2018/01/09 : COMMISSION HAIES BOCAGE**

Une fois le bocage préservé dans un document d'urbanisme, les arasements de toute ou partie des haies sont soumis à déclaration préalable en mairie. Afin d'étudier ces déclarations préalables, une commission haies bocage peut être mise en place. Par délibération du 9 mai

2017, le conseil municipal a voté le principe de désignation de cette commission composée d'agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, randonneurs.

Mme le Maire propose donc au conseil les personnes suivantes qui ont accepté de faire partie de cette commission :

- BRUNAUD-RHYN Catherine
- LE MOING Jean-Marie
- ROBILLIARD Hervé
- GAUQUELIN Charles
- MAHLER Claude
- PAILLEY Michel
- LAVADOUX Didier
- BOULLAND Patrick
- MELL Tugdual
- BELLIS Pascal

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme les personnes nommées ci-dessus pour faire partie de la commission HAIES BOCAGE.